



LYCEE DE L'ATLANTIQUE  
ROYAN

**ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2021**

*Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologies et professionnelles  
Décret n° 2019-1491 du 27décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage*

A retourner par courriel à : [int.0171571r@ac-poitiers.fr](mailto:int.0171571r@ac-poitiers.fr)  
Ou par courrier au Lycée de l'Atlantique – Service comptabilité – 2 rue de Montréal 17205 ROYAN Cedex

Votre entreprise :

Raison sociale : .....

N° Siret : ..... Code NAF/APE : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Contact : .....

Nom : ..... Fonction : .....

Tél: ..... Courriel : .....

Taxe d'apprentissage = 0.68 % de la masse salariale brute 2020 de l'entreprise  
Part à verser directement au Lycée de l'Atlantique de Royan = 13 % de la taxe d'apprentissage

**Montant de votre versement au Lycée de l'Atlantique : .....€**

**Notre établissement**

LYCEE DE L'ATLANTIQUE ROYAN

Numéro UAI : 0171571R

SIRET : 191 174 088 00017

**Règlement:**

Par Chèque à l'ordre du Lycée de l'Atlantique à Royan

Par Virement : IBAN : FR76 1007 1170 0000 0010 0258 495 – BIC : TRPUFRP1

A réception de votre règlement nous vous transmettrons un reçu libératoire.

**Toute l'équipe du Lycée de l'Atlantique vous remercie vivement de votre soutien.**

**Pour tout renseignement veuillez contacter :**

Madame FERNANDES, Gestionnaire

05 46 23 55 18

Monsieur GAUTRIAUD, Directeur Délégué à la Formation Technologique et

05 46 23 55 24

Professionnelle